

**Des voix:** D'accord.

(L'ordre est annulé, et le projet de loi est retiré.)

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous comprenons qu'au cours de la fin de semaine, le gouvernement a été si occupé qu'il n'a pu nous prévenir de la nature des travaux auxquels la Chambre devrait se consacrer. Nous avons donc été dans l'impossibilité de nous préparer. Dans ces conditions, en ma qualité de whip chargé d'organiser mon caucus, j'ai bien du mal à organiser notre participation à la Chambre d'une façon qui soit ordonnée et convenable.

Je demande donc que la Chambre consente à l'unanimité à inscrire à l'ordre du jour jusqu'à 13 heures l'étude du troisième rapport du comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie, sans pour autant porter préjudice au droit du député d'Egmont (M. Henderson) de présenter une motion en conformité de l'article 29 du Règlement, dont, sauf erreur, il a donné préavis au moment opportun. Il désire vous présenter maintenant cette motion. S'il y avait consentement unanime, nous pourrions procéder ainsi, quitte ensuite à passer au sujet à l'ordre du jour, soit l'examen du troisième rapport du comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'examiner la proposition de mon collègue. Je comprends qu'une motion présentée en vertu de l'article 29 du Règlement vient après les motions dans l'ordre des affaires courantes inscrites au *Feuilleton*.

Les représentants des partis ont discuté de la meilleure façon de procéder ce matin, étant donné que c'est lundi et que nous avons autant de mal à établir l'emploi du temps des députés qu'à réserver des billets d'avion.

On a convenu qu'il serait utile de discuter de la motion présentée par mon collègue au sujet du troisième rapport du comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie après que la présidence aura eu l'occasion d'examiner la demande du député d'Egmont (M. Henderson) en vue d'un débat d'urgence.

**M. le Président:** La présidence veut que les députés comprennent bien la nature de la proposition faite par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et acceptée par le ministre d'État chargé du Conseil du Trésor (M. Lewis) au nom du gouvernement. Selon la procédure habituelle, on ne peut demander un débat d'urgence avant d'avoir terminé l'examen des affaires courantes. Évidemment, si nous débattons à présent de la motion du député, nous n'aborderons pas cette période aujourd'hui.

On a proposé, et le gouvernement est d'accord là-dessus—mais toujours pas le NPD—que la présidence examine la demande du député d'Egmont (M. Henderson) en vue d'un débat d'urgence. Bien entendu, cela ne saurait se faire sans le consentement de la Chambre. Je voudrais que le Nouveau parti démocratique nous fasse part de sa position.

## Article 29 du Règlement

**Mme Mitchell:** Monsieur le Président, pour faciliter le déroulement des travaux de la Chambre, nous accepterions.

**M. le Président:** Je remercie les députés de leur courtoisie.

\* \* \*

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

### LES MOLLUSQUES DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—LA PRÉSENCE D'UNE TOXINE

**M. le Président:** Le député d'Egmont (M. Henderson) souève une question qui préoccupe énormément non seulement les autres députés, mais surtout le député lui-même. Je donne la parole au député d'Egmont pour qu'il explique sa demande. Mais, comme je l'ai fait vendredi dernier, je tiens à rappeler aux députés, car je suis persuadé que leurs collègues ici présents me demanderont de le leur rappeler, que la demande devrait prendre la forme d'une déclaration claire et concise, être relativement conforme à l'avis que m'a adressé le député, et ne pas revêtir la forme du plaidoyer qu'on pourra présenter plus tard si la présidence consent à un débat d'urgence.

• (1120)

**M. George Henderson (Egmont):** Monsieur le Président, je me réjouis que la Chambre me permette de proposer cette motion aujourd'hui conformément à l'article 29 du Règlement. C'est un sujet très important, en tout cas pour les gens des provinces de l'Atlantique. Conformément à l'article 29 du Règlement, je demande donc la permission de proposer une motion pour ajourner la Chambre dans le but de discuter d'une question précise et importante qu'il faut étudier de toute urgence, soit la maladresse et l'incompétence du gouvernement, qui l'ont amené à informer le public d'une façon erronée et ambiguë au sujet de l'innocuité de la consommation des mollusques des provinces de l'Atlantique, ce qui a eu des conséquences catastrophiques pour les pêches de ces provinces.

Je présente cette motion aujourd'hui parce que vendredi, dans un communiqué de presse émis au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), on a alerté les consommateurs sur la présence d'une toxine dans les mollusques. Dans le paragraphe 2 du communiqué, on précisait que les moules, les huîtres, les palourdes et d'autres mollusques cultivés ou sauvages sont inclus dans cette alerte. Ce communiqué a été diffusé dans le pays et même dans le monde. Il a causé des dommages incalculables à notre industrie des mollusques de l'Atlantique et surtout au secteur du homard.

Le communiqué n'était pas clair. Il aurait dû préciser . . .

**M. le Président:** A l'ordre. Je tiens à assurer le député d'Egmont (M. Henderson), les autres députés des provinces de l'Atlantique et des autres régions, et leurs électeurs, que la présidence est parfaitement consciente des questions dont parle le député d'Egmont. Cependant, je le répète, la présidence est obligée de respecter le Règlement. Je demanderais au député d'Egmont de terminer sa demande. Je peux lui dire que je comprends parfaitement sa position.